

Règlement - Circuit Jeunes Loire

Mis à jour le 14 août 2025

Attribution d'une étape du Circuit Jeunes Loire	2
Article 1-0 : Définition	2
Article 1-1 : Contractualisation comité-clubs	2
Article 1-2 : Calendrier	2
Article 1-3 : Attributions	2
Organisation des étapes du Circuit Jeunes Loire	3
Article 2-0 : Organisateur	3
Article 2-1 : Autorisation et déclaration	3
Article 2-2 : Tarif réglementé	3
Article 2-3 : Promotion	3
Article 2-4 : Réglementation	4
Article 2-5 : Rôle du comité	4
Article 2-6 : Officiels	4
Article 2-7 : Joueurs ciblés	4
Article 2-8 : Droits d'inscriptions	4
Modalités pratiques des étapes du Circuit Jeunes Loire	5
Article 3-0 : Joueurs autorisés	5
Article 3-1 : Mode d'arbitrage et temps de repos	5
Article 3-2 : Comptage des points	6
Article 3-3 : Spécificité des poussins et minibads	6
Article 3-4 : Devoirs de l'organisateur	6
Article 3-5 : Organisation des tableaux	7
Article 3-6 : Réclamations et remboursements	8

Attribution d'une étape du Circuit Jeunes Loire

Article 1-0 : Définition

Le Circuit Jeunes Loire (CJL) est un circuit de tournois jeunes chapeauté par le Comité Départemental de la Loire de Badminton (CD42). Les étapes de ce circuit sont des tournois organisés par le Comité en partenariat avec les clubs de la Loire et planifiés en début de saison selon les modalités et le calendrier ci-dessous.

Article 1-1 : Contractualisation comité-clubs

Le comité propose que les clubs ayant une École Française de Badminton (EFB) labellisée (1 étoile minimum donc) soient prioritaires sur l'organisation d'une étape du CJL. Si certains clubs parmi ceux-ci se sont vus refusés l'organisation d'une telle étape sur la saison N, ils seront prioritaires par rapport aux autres sur la saison N+1.

Un club peut décider d'organiser un CJL en partenariat avec un autre club, cependant, la distance entre les gymnases des deux clubs doit être raisonnable.

Article 1-2 : Calendrier

Chaque saison, la responsabilité d'une étape du CJL est attribuée à un club. Chaque club est sollicité par le comité en fin de saison pour planifier le calendrier de la saison suivante. Le comité en lien avec les clubs propose pour chaque étape du circuit les catégories des joueurs concernés et les tableaux.

Article 1-3 : Attributions

Les dates des compétitions seront attribuées par le comité aux clubs et feront l'objet d'une parution dans un calendrier récapitulatif pour la saison en cours.

Organisation des étapes du Circuit Jeunes Loire

Article 2-0 : Organisateur

Le club organisateur est responsable de l'organisation en respect avec le cahier des charges : mise à disposition d'un gymnase, restauration rapide (buvette), tenue de la table de marque, gestion du plateau sportif et envoi des résultats.

Les volants standards et élites (consultables sur le [site](#) de la fédération) sont les seuls volants acceptés pour les matchs.

Article 2-1 : Autorisation et déclaration

Pour les étapes du CJL, le comité, en lien avec les organisateurs, fait la demande d'autorisation sur Poona. Le club doit de ce fait, fournir au comité quelques informations supplémentaires pour la compétition (Nombre de terrains, GEO, Volants de référence...).

Les clubs organisant un tournoi étape du CJL devront avoir une capacité d'accueil de 12 terrains minimum sur une journée. Si l'organisateur ne peut pas proposer 12 terrains, le tournoi devra se faire sur deux jours (6 terrains minimum). Les clubs n'ayant pas la possibilité d'avoir un gymnase avec 6 terrains pourront organiser un CJL en double sur 2 jours à condition de disposer de minimum 4 terrains. Ils seront prioritaires pour organiser les étapes en double.

Le tournoi pourra s'organiser sur deux gymnases sur une seule ou deux journées, mais la distance entre les deux salles doit rester raisonnable.

Article 2-2 : Tarif réglementé

Le prix de l'inscription pour les étapes du CJL peut être revu chaque année au conseil d'administration du comité. Il est de 7 euros pour un tableau (simple ou double).

Article 2-3 : Promotion

Le comité s'occupe de la création de la plaquette et la fiche d'inscription qu'il diffuse aux clubs et sur ces réseaux sociaux.

Article 2-4 : Réglementation

La compétition répondra au cahier des charges du règlement général des compétitions présent sur le Guide du Badminton.

Elle devra se dérouler notamment en la présence d'un ou plusieurs juges arbitres de niveau ligue accrédité minimum ou à défaut la compétition sera à déclarer en promobad. Le comité se charge de trouver le ou les juges-arbitres pour la compétition.

Article 2-5 : Rôle du comité

Le comité s'occupe de toute la partie en amont de l'événement, c'est à dire :

- Recherche de Juge-Arbitre
- Création de la compétition sur Poona et Badnet
- Communication pour l'évènement (réseaux sociaux et mailing)
- Inscription
- Tableaux et échancier
- Convocation

Il aura également en charge la promotion de celui-ci sur les réseaux sociaux.

Article 2-6 : Officiels

Lorsque le tournoi est placé sous le contrôle d'un ou plusieurs juges-arbitres, les indemnités, les frais de déplacement des juges-arbitres sont à la charge du comité. Le reste du coût (hébergement, restauration) est à la charge du club organisateur.

Article 2-7 : Joueurs ciblés

Chaque étape du CJL est ouverte aux joueuses et joueurs des clubs de la Loire ainsi qu'aux autres départements.

En cas de dépassement du nombre maximal d'inscriptions, une priorité sera établie selon les critères suivants :

1. Priorité aux joueurs du département par rapport à ceux hors départements.
2. Parmi les inscrits, les filles seront prioritaires.
3. Enfin, la priorité sera donnée aux plus jeunes, selon l'ordre suivant :
Poussins > Benjamins > Minimes > Cadets > Juniors.

Les critères de sélection des joueurs pourront évoluer au cours de la saison si nécessaire. Les clubs seront immédiatement notifiés si cette évolution existe.

Article 2-8 : Droits d'inscriptions

Le comité facture les inscriptions des joueuses et joueurs et encaisse leur montant à la fin de chaque CJL.

Lorsque le club accueille une étape du CJL, et qu'il répond aux critères d'implication dans la vie du comité, l'inscription est gratuite pour l'ensemble de ses jeunes.

Article 2-9 : Éco-Labelisation

Le Comité souhaite labelliser Eco-Responsable 1★ l'ensemble des CJL. Pour ce faire, les clubs organisateurs doivent s'engager à répondre aux critères suivants :

- Préciser les partenaires institutionnels et les actions Eco-Responsables dans le mot de bienvenue, la description Badnet et les convocations.
- Utiliser des verres et des assiettes réutilisables ainsi que des couverts lavables (matériel comité ou autres)
- Mettre en place des poubelles de tri sélectif
- Réutiliser les volants usagés pour l'école de badminton

Toute autre action promouvant le Développement Durable, sera la bienvenue (Collecte de matériel usagé, présence d'un stand associatif...)

Modalités pratiques des étapes du Circuit Jeunes Loire

Article 3-0 : Joueurs autorisés

Le Circuit Jeunes Loire est ouvert aux licenciés de la FFBaD des catégories suivantes : minibad (sous réserve de l'accord de l'Équipe Technique Départemental), poussin, benjamin, minime, cadet et junior.

Les cadets/juniors seront regroupés dans un même tableau.

Dans la mesure du possible, la formule à retenir par l'organisateur sera une deux poules de 4 joueurs avec classement intégral. En cas de forte affluence, le format peut-être amené à changer et la catégorie cadet/junior, à basculer en poules de 3. Ces poules sont constituées au sein de chaque catégorie d'âge par classement/niveau de jeu.

Un joueur peut se sur-classer en catégorie d'âge supérieure.

Article 3-1 : Mode d'arbitrage et temps de repos

Les CJL se déroulent en auto-arbitrage quelle que soit la catégorie. Cependant, tous les joueurs participant aux étapes du CJL sont tenus de scorer si la table de marque le leur demande. L'organisateur veillera à ce que les poussins soient le plus souvent accompagnés soit par un adulte désigné par la table de marque soit par un autre joueur, en aucun cas par les parents.

Les joueurs disposent d'un temps de repos réglementaire de 20 minutes entre 2 matchs. Le juge-arbitre peut décider de l'augmenter s'il le juge nécessaire ou de le raccourcir avec l'accord du ou des joueur(s) concerné(s) si besoin.

Le temps de préparation sur le terrain est fixé à 3 minutes. Le juge-arbitre peut décider de le réduire ou de l'augmenter si le bon déroulement de la compétition le nécessite. Il est raisonnable de rappeler que ce temps ne doit pas constituer l'échauffement des joueurs mais simplement une prise de repères sur le terrain, l'échauffement réel se fait avant l'arrivée sur le terrain.

Article 3-2 : Comptage des points

Le comptage de points retenus sera le mode le plus classique avec 2 sets gagnants de 21 points.

Article 3-3 : Spécificité des poussins et minibads

Pour les catégories poussin et minibad :

- La longueur du terrain sera diminuée de 72 cm correspondant au couloir du fond de service de double. Les poteaux seront abaissés à une hauteur de 1.40m et le filet, en son centre, sera abaissé à une hauteur d'1.374m.

Article 3-4 : Devoirs de l'organisateur

L'organisateur est responsable de l'organisation sportive en respect avec le cahier des charges :

- Réservation des installations sportives
- Installer et ranger la salle
- Assurer une restauration rapide (buvette)
- Tenir la table de marque
- Mettre en place le scoring pour les poussins (si besoin)
- Remettre les récompenses (coupes et médailles) données par le comité
- Afficher le Roll-up Comité sur l'ensemble de l'évènement et sur les podiums
- Envoyer quelques photos de l'évènement et une photo de chaque podium à l'équipe communication du comité (communication@badminton42.fr)

L'organisateur doit veiller avec le ou les juges-arbitres à ce que le plateau de jeu soit exclusivement réservé aux joueurs appelés pour leur match, juges-arbitres, scoreurs, membres de l'organisation et entraîneurs pour le coaching.

Le coaching entre les points est autorisé. Le nombre de coach maximum est de deux.

La date limite pour les inscriptions est fixée au minimum 10 jours avant le début du CJL.

Article 3-5 : Organisation des tableaux

Le tirage au sort devra être effectué au moins 7 jours avant la date du tournoi.

Le comité compose les tableaux selon les critères suivants :

- Composition ou non de plusieurs poules uniques (Série 1, Série 2, ...), en fonction du nombre de participants
- Les inscriptions sont limitées pour garantir des poules uniques et des horaires raisonnables. En fonction de la taille des tableaux, l'organisateur devra limiter le nombre de participants.

Les poules sont constituées en tenant compte :

- Du classement CPPH à la date du tirage au sort (pour le découpage en « série »)
- De l'avis du cadre technique départemental (notamment pour les joueurs surclassés), les catégories poussins/cadets-juniors se joueront principalement le matin. Les catégories benjamins/minimes principalement l'après-midi.

Idéalement, chaque tableau se joue sur une amplitude horaire de 4 heures maximum.

Les tableaux devront avoir été validés par les juges-arbitres 6 jours avant la compétition.

L'organisateur envoie les convocations (avec l'échéancier provisoire) aux clubs, au minimum 4 jours avant la compétition par mail (le club doit confirmer la réception du message). Les convocations devront être modifiées, dans la mesure du possible, maximum 2 jours avant la compétition.

Les séries sont découpées de la manière suivante :

- Poussins Intergenre (ou séparation Garçons/Filles)
- Benjamins intergenre (ou séparation Garçons/Filles)
- Minimes intergenre (ou séparation Garçons/Filles)
- Cadets garçons
- Cadets/juniors filles
- Juniors garçons

Si le CJL a lieu sur deux jours, les catégories seront réparties de la manière suivante (dans la mesure du possible) :

- Samedi : Poussins + Cadets/Juniors
- Dimanche : Benjamins + Minimes

Article 3-6 : Réclamations et remboursements

Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical.

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre qui les notera sur son rapport ou envoyées par écrit ou par mail au responsable de la commission départementale jeunes dans les 3 jours suivant la compétition.